



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 072-217203868-20260921-26_064-DE



DEL 26-064

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE D'YVRÉ L'ÉVÊQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 14 septembre 2026

DATE D’AFFICHAGE

Le 14 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur JUIGNÉ Mickaël, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mickaël JUIGNÉ, André LE ROUX, Annie BLONZ, Louis MASSARD, Marie CHEVALIER, Jérôme DELISLE, Gaël PARISOT, Sabine CHÉENNE, Sophie REIGNIER, Aube Catherine OWCZAREK, Emmanuel RUEZ, Paul DAVOY, Thomas LEROI, Flavie LEPERDRIEL, Mélanie BARDONNAUD, Damien GENTILHOMME, Diane HARICOT, Jean-Philippe GUYON, Damienne FLEURY, Fanny PIRA, Christian POIRIER, Mélanie BOCQUENET, Bertrand MUCHERY.

EXCUSÉS : Sylvie LAUTRU (pouvoir à Paul DAVOY), Julien LAUTRU (pouvoir à Jérôme DELISLE), Mélanie DÉCOSSE (pouvoir à Mickaël JUIGNÉ), Pierre CASTILLON (pouvoir à Jean-Philippe GUYON)

ABSENTS :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Objet : Demande de subvention pour les travaux de rénovation de l'éclairage du stade du complexe de l'Ormeau (fonds de concours du Mans Métropole)

Rapporteur : Jérôme DELISLE

Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage du stade du complexe de l'Ormeau, il est proposé de solliciter un financement au titre du fonds de concours du Mans Métropole.

Le coût éligible à ce financement s'établit à 60 180 € HT.

La demande de subvention s'élève 18 054 € (soit 30%), selon le plan de financement ci-après :

RECETTES	Projet global	Subvention	%
Le Mans Métropole (Fonds de Concours)	60 180.00 €	18 054.00 €	30.00%
Autofinancement	60 180.00 €	42 126.00 €	70.00%
TOTAL		60 180.00 €	100.00%

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis de la commission finances du 9 septembre 2026

Le conseil municipal décide d'approuver la demande de subvention et autorise le maire à signer tout document à cet effet.

VOTANTS : 27

POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

DEL 26-064

Yvré l'Évêque, le 23 septembre 2026

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Secrétaire de séance

Louis MASSARD



Monsieur Le Maire,

Mickaël JUIGNÉ

